

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 23 (1887)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 MARS 1887.

N^o 6.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'hygiène et la pédagogie. — L'enseignement de l'histoire nationale. — Un mot sur la question controversée des études classiques. — Chronique de l'*Educateur*. — Fédération des instituteurs belges. — Chronique scolaire. — A propos du système métrique. — Nécrologie : Samuel Tzaut. — **Vaud** : La Société romande et les instituteurs vaudois. — Ecole industrielle cantonale ; classes préparatoires ; section professionnelle. — Revision de la loi scolaire. — **Genève** : Manuels et routine (I^{re} partie). — **Neuchâtel** : La méthode phonétique de lecture devant la section pédagogique du Locle. — **Jura bernois** : Correspondance. — Bibliographie. — Partie pratique : Exercices de langage, de composition et d'orthographe (degré inférieur). — Dictées. — Problèmes. — Comptabilité.

L'HYGIÈNE ET LA PÉDAGOGIE

A propos de l'accord si désirable de la Pédagogie et de l'Hygiène, en ce qui concerne l'école primaire, nous rappelons les *Demi-Temps*, système où l'on réduit de moitié le temps que l'élève passe en classe. Cette question a été traitée dans la *Revue pédagogique* de Paris en avril et mai 1886. Un directeur d'école recommandait de faire venir les enfants à l'école en deux groupes successifs, les uns (les plus petits, sans doute) pour y recevoir un enseignement d'une heure et demie, les autres de deux heures. « Il y aurait, disait-il, profit pour maîtres et élèves, attendu » qu'un maître ne peut faire marcher de front trois cours sans » grande fatigue pour lui et avec un égal profit pour tous. » Le directeur d'école dont il est ici question voyait beaucoup d'avantages à ce dédoublement, voire des avantages économiques. « Des écoles de ce genre, ajoutait-il, existent en Allemagne et en » Suisse. »

Un de ses collègues du corps enseignant lui a répondu que, d'abord, pour être conséquent, il aurait dû demander des écoles de *Tiers-Temps*, puisqu'il y a trois cours par classe, bien entendu, dans les écoles où le maître est seul pour faire marcher de front les trois catégories d'élèves qui les composent habituellement. En second lieu, il y a des classes ou des cours où il est très utile qu'à une leçon orale du maître, succède une leçon écrite. Ces exercices paraissent indispensables au défenseur des leçons actuelles; car ils se font mieux en classe qu'à la maison. La difficulté commence quand un maître a cinquante ou soixante élèves. Il faut alors recourir, bon gré, mal gré, aux moniteurs qui, aux yeux de notre contradicteur des *Demi-Temps*, ne sont qu'un pis-aller. Ici, cependant, il se ravise un peu et pense qu'on pourrait fort bien ne faire venir les plus petits que pendant une heure et demie ou deux heures. — Les autorités académiques ou le Conseil départemental pourraient être autorisés à modifier l'horaire, selon les circonstances locales.

Une grande difficulté subsiste : c'est de savoir que faire des enfants pendant les heures libres. Les faire garder par la femme de l'instituteur, comme le proposait le partisan des *Demi-Temps*, n'est chose ni pratique, ni convenable. La création d'un atelier pour les travaux manuels pourrait offrir un moyen plus convenable d'occuper les enfants. Mais c'est là une organisation nouvelle à faire et qui n'est pas prête à surgir.

La question, comme on voit, est controversée et fort controversable. On l'a cependant résolue pratiquement dans les endroits où une partie des élèves vont aux leçons le matin, les autres le soir, ou les uns à huit heures pour sortir à dix, et les autres à dix heures pour sortir à douze. Mais ce temps est décidément trop court. Nous parlions tout à l'heure de trois heures au lieu de six. Trois heures de leçons données par un maître qui n'est pas surmené de leçons et qui a le temps de les préparer soigneusement, s'adressant à des enfants dont l'attention n'est pas émoussée, ont peut-être des effets plus durables que le système opposé. C'est une affaire d'expérience. Celle qui a été faite jusqu'ici n'est pas complète. La chose est encore à l'étude, ou, comme disent les latinistes, *sub judice lis est*, c'est-à dire pendante devant le juge.

Alexandre DAGUET.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATIONALE

M. Wiget, directeur de l'Ecole normale des Grisons, et M. Florin, également attaché au corps enseignant de ce canton, traitent sous ce titre une question qui nous intéresse. Ces deux hommes d'école partent tous deux de l'idée que les élèves doivent avoir entre les mains un livre d'histoire ou un livre de lecture contenant un texte. Mais la question qui se pose ici est celle de *savoir*

s'il faut lire avant de raconter, ou raconter d'abord et ne lire qu'après.

Cette question a fait l'objet d'une discussion au sein d'une conférence d'instituteurs où les avis étaient partagés.

Les partisans du système qui consiste à lire le texte du livre avant d'en faire l'objet d'un récit, estiment que les élèves comprendront d'autant mieux le récit du maître qu'ils auront lu le texte avant, et que si on raconte avant de lire, ils ne comprendront pas pourquoi on les fait lire. En second lieu, en les faisant lire, au préalable, on les met à même de comprendre ce qu'ils diront plus tard, chose essentielle à leur développement futur, de même que pour l'intelligence des textes et leur reproduction.

D'autres, moins nombreux, pensent que le récit facilitera l'intelligence du texte imprimé.

Autre question. Ce texte doit-il ne contenir que des expressions déjà connues des élèves? Les auteurs de l'article pensent qu'il est bon de familiariser la jeunesse avec des expressions nouvelles. C'est l'affaire du maître d'en donner l'explication aux écoliers. A cela on objecte que le maître ne peut pas donner assez de temps à l'enseignement historique pour entrer dans de longues explications. Nous avons entendu faire la même remarque dans la Suisse romande. Raison de plus pour désirer que l'enseignement de l'histoire se borne à l'histoire nationale.

Au nombre des difficultés qu'offre l'enseignement de l'histoire nationale, il faut citer celle de faire comprendre aux élèves la position double des Confédérés envers l'empire d'Allemagne dont ils faisaient partie, et vis-à-vis des ducs d'Autriche avant que ceux-ci fussent devenus empereurs ou rois à titre héréditaire, c'est-à-dire avant Albert II de Habsbourg-Autriche (1438). Ces droits des rois ou empereurs d'Allemagne consistaient entre autres dans la haute justice qu'ils faisaient exercer par des seigneurs, ne pouvant l'exercer eux-mêmes dans tout l'empire. Ces baillis impériaux étaient ordinairement des voisins des Confédérés et qui ne venaient chez eux que pour juger les causes capitales, c'est-à-dire quand il y allait de la tête des coupables.

Mais une question bien autrement importante en histoire nationale est celle de savoir ce qu'il faut dire aux élèves des résultats de la critique historique *ou n'en pas parler du tout*, comme le voudraient aucuns, plus épris de poésie que d'histoire. Tel qui entend sans sourciller nier l'existence du Christ, s'enflammera de colère en entendant nier celle de Guillaume Tell. Il y a là un sentiment de patriotisme très louable. Seulement la vérité historique a ses droits et l'on sait que la légende s'est souvent mêlée à l'histoire dans nos traditions. Mais la question est trop grave pour être abordée en passant. Il faudra y revenir. MM. Wiget et Florin semblent ignorer la critique et ne considérer la chose qu'au point de vue de la didactique et de l'esthétique.

A. DAGUET.

UN MOT SUR LA QUESTION CONTROVERSÉE DES ÉTUDES LITTÉRAIRES

La *Revue scientifique*, recueil hebdomadaire paraissant à Paris, boulevard St-Germain, 4, renferme sur ce sujet un article sorti de la plume de notre co-sociétaire et collaborateur M. Frédéric Schwiedland, ancien professeur à Buda-Pesth, en Hongrie, et que cet honorable collègue a bien voulu nous envoyer. Dans ces pages intéressantes, M. Schwiedland s'inscrit avec raison selon nous, contre ces pédagogues qui estiment que ce n'est pas dépasser la mesure que d'asteindre la jeunesse à *dix heures d'études par jour*. M. Schwiedland voudrait restreindre les études historiques et philologiques aussi bien que celles des mathématiques et des sciences naturelles. Quant aux études historiques qui ne prennent que deux ou trois heures par semaine dans la plupart des établissements du degré élémentaire et moyen, il serait difficile d'en restreindre le champ sans les annuler totalement. En ce qui concerne les études philologiques dont on exagère parfois et même souvent, en Allemagne, la valeur réelle, il n'est cependant pas juste de dire qu'elles ne servent qu'à former *le style et le goût*.

Leur utilité principale git dans la culture de l'intelligence, du jugement et de la raison que les sciences naturelles et les mathématiques ont le privilège de cultiver de leur côté, mais non exclusivement. Car on a vu des mathématiciens de premier ordre, déraisonner dans les choses qui n'étaient pas du ressort de leur étude favorite. Il est bien vrai de dire que notre civilisation place son centre de gravité dans l'étude des sciences naturelles et mathématiques. Mais n'est-ce pas un motif pour ne pas sacrifier l'imagination et le cœur surtout à l'intelligence, au *Verstand*? La culture de la raison elle-même exige un juste équilibre. Et la conscience à son tour, trouvera son compte au développement harmonique des facultés, plutôt que dans une culture exagérée de quelques-unes d'entre elles. C'est donc à un sage équilibre des facultés et des études que doit viser le législateur scolaire.

— La grande Commission nommée à Berne pour la question des Etudes littéraires s'est prononcée à la majorité pour le projet de M. Gobat. La minorité a fait insérer une protestation au procès-verbal. Nous ne savons pas si le premier projet a subi une modification.

A. D.

CHRONIQUE DE L'ÉDUCATEUR

M. Kressner, qui rédige à Cassel, dans la Hesse, une revue intitulée *Franco-Gallia*, dans le dessein louable, surtout en ce moment, de servir de trait d'union à l'Allemagne et à la France, en faisant connaître la

seconde à la première, au point de vue littéraire, nous a demandé l'autorisation de reproduire le travail très instructif de M. Gilliéron, de Genève, sur les *Accents*. Nous pensons que cette reproduction n'aurait rien que de très honorable et pour l'auteur et pour l'*Educateur*, qui a ouvert ses colonnes aux recherches de M. Gilliéron.

Ce ne serait pas le seul emprunt que nous font les feuilles étrangères. C'est ainsi que M. Veniali, l'un des rédacteurs du *Nuovo Educatore*, de Rome, a traduit en italien mon article sur les *Travaux manuels* et que M. Goret, de Paris, rédacteur du *Sténographe instituteur*, a reproduit également l'article sur Pestalozzi et demande l'échange de son journal avec le nôtre. Il en est de même de M. Burdeau, député du Rhône et rédacteur de l'*Education nationale* nouveau journal qui paraît à Paris¹.

Ces suffrages nous honorent. Mais l'*Educateur* serait bien plus heureux encore des encouragements du corps enseignant indigène, dont il est un organe attitré et pour lequel il existe comme une tribune ouverte à tous ceux qui ont quelque chose d'utile et d'intéressant à communiquer. La difficulté est de trouver des sujets qui aillent à tous. Tel article qui intéresse et ravit même tel instituteur en laisse un autre froid, indifférent ou lui déplaît positivement. Il nous est venu à ce sujet une idée. C'est que tous ceux qui croiraient une question opportune et n'auraient pas le loisir ou la facilité de la traiter, feraient bien d'en communiquer le titre ou l'énoncé à la rédaction de notre revue pédagogique.

Cette communication serait d'autant plus à sa place qu'en dépit de ce que nous avons dit dans notre rapport lu à Porrentruy et inséré dans le compte rendu de notre congrès, on paraît avoir, du moins dans certains cercles pédagogiques, une répugnance, que j'avoue ne pas comprendre, contre les articles relatifs à la pédagogie étrangère, comme si ces articles n'avaient rien d'instructif pour nous et comme si nous n'avions rien à apprendre de nos voisins.

Les *Règlements organiques pour l'Enseignement primaire en France* et un autre document remarquable que nous venons de recevoir, l'*Instruction publique* à l'Exposition de la *Nouvelle-Orléans*, rapport présenté par M. Ferdinand Buisson, démontreraient suffisamment le contraire. Ces deux publications nous sont envoyées par le Ministre de l'instruction publique, M. Goblet, que nous remercions de cette marque d'attention.

A. DAGUET.

PS. — Nous recevons de Stuttgart l'avis suivant :

Nommé par le Congrès national, qui a eu lieu au mois d'avril 1886, à Gmünd, membre de la « Commission des livres » et chargé spécialement de tout ce qui paraît en langue française, italienne, anglaise, hollandaise et russe, pour en référer à l'*Organ der Taubstummen-Anstalten*, je prie tous les auteurs d'ouvrages en ces langues, soit sur l'enseignement des sourds-muets (ainsi que les rapports des institutions), soit sur l'otologie et la physiologie de la voix et de la langue, de m'en envoyer un exemplaire gratuit, s'ils désirent que leurs ouvrages soient connus dans les pays où l'organe du Congrès est lu.

Le Dr C. RENZ, conseiller royal,
à Stuttgart (Wurtemberg), Hohestrasse, 10 b.

¹ C'est ce M. Burdeau qui a défendu avec talent la loi sur l'enseignement primaire. Il s'est rencontré sur un point avec son adversaire, Mgr Freppel. C'est concernant la question hygiénique. Les deux orateurs trouvent excessif le régime sédentaire imposé aux enfants de 2 (?) à 6 ans dans les écoles maternelles et de 7 à 13 ans dans les écoles primaires. Ils condamnent l'un et l'autre ce *surmenage intellectuel*.

FÉDÉRATION DES INSTITUTEURS BELGES

Le congrès des instituteurs de la Belgique s'est ouvert à Namur le 5 septembre dernier, en présence de délégués de la France et de l'Angleterre, par un discours de M. Vandendungen, qui préside depuis douze ans la Fédération. La première séance a eu lieu au Cercle artistique et littéraire, puis à l'hôtel de ville, où coula le Champagne traditionnel. Nous sommes plus modestes en Suisse, où le Lavaux ou le Neuchâtel remplace le Champagne. M. Ronvaux, échevin de l'instruction publique et président d'honneur a engagé le corps enseignant à ne pas perdre courage et à espérer en des temps meilleurs¹

Au *Kursaal*, où s'est rendue ensuite en cortège l'assemblée, M. Vandendungen a félicité la Fédération de s'être maintenue en dépit des obstacles.

L'un des délégués anglais, M. Girling, vice-président de l'Union nationale de son pays, a prononcé des paroles de sympathie pour le corps enseignant belge, dont il admire le courage dans l'adversité. Il cite les paroles du roi des Belges, Léopold II :

« *La culture intellectuelle d'un peuple est plus que jamais, au temps présent, le gage de sa prospérité.* »

M. Trail, un autre délégué anglais et le président même de l'Union des instituteurs d'Albion, exprime, en anglais, les mêmes sympathies et témoigne le désir de voir l'instruction publique placée au-dessus des partis comme elle l'est dans la Grande-Bretagne et comme elle devrait l'être partout. M. Ridoux, l'un des délégués français et inspecteur d'académie à Arras, s'associe aux manifestations des Anglais.

Le Congrès a reçu communication de l'état des finances de la Société. La situation est propice et accuse des boni de plusieurs milliers de francs. 855 veuves et 727 orphelins ont retiré des pensions. Le denier des instituteurs a produit 94,000 francs.

En dépit de la situation faite aux instituteurs belges, la presse pédagogique de ce pays continue vaillamment son œuvre.

Nous parlions, il y a quelque temps, du *Moniteur*, de M. Bluntrock, à Læken-Bruxelles. Nous devons une mention élogieuse au *Progrès*, de Bruxelles, qui publie depuis quelque temps des articles très intéressants sur la pédagogie et notamment sur l'histoire de cette science au XVI^e et XVII^e siècles, de M. Henri Wilmer, et une analyse des œuvres de Rabelais, par M. de Vogel. La question des châtimets corporels y est remise sur le tapis, comme en France, où le suicide d'un instituteur réprimandé par l'autorité pour avoir frappé un mauvais garnement, a provoqué les protestations de la presse, celle de M. Sarcey, en particulier. A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Allemagne.

Le professeur Hasert, à Eisenach, en Saxe, a inventé un télescope qui l'emporte sur tous les télescopes connus pour la précision et la netteté. L'invention consiste dans la substitution d'un simple objectif en Kronglas au double objectif en Flintglas.

¹ Ce que le journal dont nous tirons ces détails ne dit pas, c'est la sensation extraordinaire produite par le discours de M. Ronvaux, et qui a provoqué sa destitution par le gouverneur de la province pour avoir un peu trop violemment fait intervenir le roi, en le tutoyant dans son discours, et répété le fameux mot des gladiateurs mourants à l'empereur romain : « Salut! César, ceux qui vont mourir te saluent, » en l'appliquant aux instituteurs mis hors de service.

Espagne.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné un premier prix à M. Soler y Arqués, rédacteur en chef du *Magisterio espanol* de Madrid, pour un Mémoire intitulé : *L'Idéal de la famille*. Cet écrit contient un parallèle de la famille chrétienne et de la famille païenne, avec des considérations sur l'influence qui en résulte pour l'état moral et social, la prospérité et la civilisation des peuples. Nos félicitations à ce vaillant défenseur des intérêts de la classe enseignante de la Péninsule où elle a tant besoin d'appui et de protection. Nous avons vivement regretté qu'il n'ait pas pu prendre part au congrès scolaire de Porrentruy pour lequel il avait reçu une invitation du Comité directeur.

A PROPOS DU SYSTÈME MÉTRIQUE¹

Je ne pensais guère soulever une polémique dans l'*Educateur* en demandant aux instituteurs d'apprendre à leurs élèves les abréviations officielles pour l'écriture des mesures métriques; en écrivant la phrase incriminée, j'étais sous l'impression d'un fait qui m'a souvent frappé, à savoir qu'on continuait encore à enseigner les abréviations de Guilmin, au moins dans plusieurs écoles du canton de Vaud, et cela bien que notre département de l'Instruction publique, en vue de se conformer à l'article 2 de l'arrêté fédéral, eût envoyé à chaque école le tableau de ces abréviations.

Puisque j'ai parlé de Guilmin, je dois dire que, malgré tout le cas que je fais de ses ouvrages, je ne puis l'accepter ici comme juge; s'il laisse si pieusement dans l'ombre le tableau des abréviations obligatoires en Suisse, c'est qu'il est probable qu'en France aucun arrêté n'a été pris sur ce sujet, qu'il ne connaît même pas le tableau fédéral et qu'il continue à se servir du système de notation qu'il a le premier, je crois, introduit dans les ouvrages français; il n'en est pas moins vrai que, dans ses trois ouvrages d'arithmétique, M. Guilmin insiste fortement sur un système abrégatif.

N'ayant aucune mission pour défendre l'arrêté fédéral ni au point de vue pratique, ni au point de vue pédagogique, je pourrais arrêter là ma réponse, mais je dois dire quelques mots de la leçon que me donne M. Hüliger sur la manière d'enseigner le système métrique, et je dois reconnaître humblement que sur plusieurs points je suis bien coupable; ainsi c'est bien rare que je parle du myrialitre, du kilolitre et même du millilitre à mes élèves. Si je leur indique ces mots, c'est uniquement pour leur dire que les mesures qu'ils représentent ne sont pas employées; du myriamètre cube, du kilomètre cube, de l'hectomètre cube et du millimètre cube, il n'en est guère question; le myriagramme me touche peu également. Lorsque je leur montre la signification de chaque chiffre d'un nombre (à moins qu'il ne s'agisse de carrés ou de cubes), j'insiste, non pas sur l'*admirable coïncidence*, mais sur la *nécessité absolue* qu'il y a à ce que chacun des chiffres considérés représente une unité de la série, au moins dans les limites de celle-ci, et cela grâce au fait que les diverses unités de cette série suivent la loi décimale qui est celle de notre système de numération. Enfin,

¹ L'article publié sous ce même titre dans le précédent numéro renfermait une grosse erreur que nos lecteurs auront sans doute déjà corrigée. A la fin du tableau, page 70, on lit: $Dm^3 = Ds$, $m^3 = s$, $dm^3 = ds$. Or, la seconde de ces égalités est seule exacte; dans les deux autres expressions, le signe = doit être supprimé.

lorsque j'ai en vue le passage d'une unité à une autre, je dis toujours à mes élèves qu'il y a soit *multiplication*, soit *division*, en leur rappelant que ces opérations se font par un déplacement de la virgule.

Je ne veux pas discuter le système de notation qu'indique M. Hulliger ; je suppose qu'il l'a mentionné uniquement pour faire voir combien il est absurde de chercher des abréviations pour représenter le nom de mesures dont on ne se sert jamais dans la vie ordinaire, et j'aime à croire qu'aucun instituteur ne l'enseignera à ses élèves ; je préfère de beaucoup qu'on fasse l'enseignement de tout le système métrique sans indiquer les abréviations, plutôt que d'apprendre aux enfants des notations qu'on devra leur faire oublier ensuite. Je n'en maintiens pas moins qu'on peut enseigner tout le système métrique, avec tous les développements qu'il comporte, et en suivant une vraie méthode pédagogique, en apprenant aux élèves, au fur et à mesure, les notations officiellement adoptées, et celles-là seulement.

A. LUDE,

*maître de mathématiques aux Ecoles normales
du canton de Vaud.*

P.-S. La question me paraît si peu importante que je ne continuerai en aucun cas une polémique sur ce sujet.

NÉCROLOGIE

Samuel Tzaut.

Le vendredi 25 février, un nombreux cortège de parents, d'amis, de représentants de l'autorité, de collègues, d'anciens et de jeunes élèves, accompagnait la dépouille mortelle d'un homme de bien, dont la carrière laisse un rare exemple de travail et de fidélité au devoir. Né à Bottens, en 1829, dans une famille d'agriculteurs, Samuel Tzaut manifesta tout jeune son goût pour l'étude. C'est en le trouvant aux champs, gardant les vaches, une grammaire allemande à la main, que le pasteur de la paroisse, M. C. Mercier, prit intérêt à lui et se mit à lui enseigner les rudiments du latin. Dans l'année agitée de 1845, nous trouvons le jeune garçon à Lausanne, élève de l'Ecole normale, où ses aptitudes remarquables et son ardeur au travail le signalèrent à l'attention bienveillante d'un maître, dont l'enseignement et les conseils influèrent puissamment sur la direction de ses études. Nous voulons parler de l'excellent Amédée Voruz, auquel il garda toute sa vie une profonde reconnaissance.

Au sortir de l'école, Tzaut fit ses premières armes pédagogiques comme régent à Tercier, sur Vevey. Au milieu de cette splendide nature, il se laissa aller à ses aspirations poétiques et scientifiques, parcourant pendant ses loisirs nos belles montagnes, et y prenant ce goût pour les sciences naturelles, qu'il n'a pas cessé dès lors de cultiver. Mais son désir d'étendre le cercle de ses idées et de ses connaissances le poussa à accepter bientôt une place en Allemagne, dans un pensionnat morave, où il resta trois ans.

Pendant une nouvelle étape de même durée, nous le retrouvons à Paris, comme maître à l'Ecole normale évangélique que dirigeait notre compatriote, M. A. Vulliet. Pendant les moments que lui laissait son enseignement, il trouvait moyen d'utiliser les ressources que lui offrait la grande capitale, suivant des cours à la Sorbonne, au Collège de France, au Con-

servatoire des Arts et Métiers et même à l'Ecole polytechnique, où il avait pu se faire inscrire comme externe, s'astreignant à la discipline toute militaire de cet établissement. Ayant manqué quelques jours, racontait-il, pour cause de maladie, il fut fort étonné de voir arriver à sa porte un planton, qui venait lui demander raison de ses absences.

Après trois nouvelles années de préceptorat dans une maison d'éducation en Angleterre, résistant à un appel qui lui était adressé de Bruxelles pour la fondation et la direction d'une école professionnelle il revint enfin, en 1860, au pays, où l'attiraient tous ses vœux, et commença par remplacer provisoirement le maître d'histoire à l'Ecole normale. Nommé, l'année suivante, maître de comptabilité à l'Ecole moyenne, et confirmé comme tel à l'Ecole industrielle cantonale, il se vit bientôt recherché de tous côtés pour les enseignements les plus variés : mathématiques, mécanique, physique, chimie, botanique, zoologie, géologie, astronomie, etc. L'Académie, la Faculté libre de théologie, le Collège Galliard, l'Ecole supérieure des jeunes filles, plusieurs pensionnats se disputaient le privilège de son précieux concours. Sa connaissance des langues modernes rendait encore son enseignement doublement fructueux pour les jeunes étrangers qui en profitaient.

Une si prodigieuse activité pédagogique ne l'empêchait pas de compléter ses propres études, de suivre, par exemple, dernièrement encore un cours de hautes mathématiques donné par M. le prof. Amstein, et un autre de M. le prof. Carrard sur la lettre de change vis-à-vis du nouveau Code fédéral des obligations ; elle ne l'empêchait pas de publier sur l'algèbre, l'arithmétique commerciale et la tenue des livres, des ouvrages appréciés bien en dehors des limites restreintes de la Suisse romande, et faisant autorité dans ces matières.

Tout cela n'épuisait pas encore cette incroyable capacité de travail. D'une complaisance à toute épreuve, jamais il ne se refusait à un service demandé. Patriote dévoué, sans faire de la politique militante, il s'intéressait à toutes les manifestations de la vie nationale. Il rédigea pendant quelques années le *Journal d'utilité publique*, collabora jusqu'à sa fin à la *Semaine*, journal s'adressant spécialement aux campagnards, et apportait à toutes ces choses la justesse, la précision, le riche bon sens d'un esprit toujours sage et modéré.

Mais une activité aussi incessante devait à la longue user le corps le plus robuste. Plusieurs avertissements auraient dû le modérer, sinon l'arrêter. Sa gorge et ses poumons étaient fortement altérés. Sur la fin de l'année dernière, à la suite d'une crise assez violente, son médecin lui conseillait un repos prolongé. Il ne sut pas s'y décider et recommença au milieu de janvier. Le vendredi 18 février, il donnait ses dernières leçons, et dans la nuit du mardi au mercredi il rendait le dernier soupir.

Modeste autant que savant, chrétien aussi humble que ferme et convaincu, pratiquant la charité sans bruit, le devoir sans ostentation, Samuel Tzaut laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir le plus doux et le plus sympathique ; il laisse dans tous les cœurs un vide qui ne se comblera pas. Puisse-t-il y laisser aussi un salutaire encouragement et nous faire entendre à tous la parole du Maître : Allez et faites de même ! C. V.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

La Société romande et les instituteurs vaudois.

La demande de revision des statuts déposée par la Section vaudoise au congrès de Porrentruy a fait croire à quelques-uns de nos confrères que les instituteurs vaudois avaient des intentions malveillantes à l'égard de la Société romande. C'est bien à tort qu'on nous prête de tels sentiments. Qu'aurions-nous bien pu espérer d'une attaque dirigée contre une association que nous portons dans notre cœur ? Nous ne rêvons nullement de nous concentrer dans un égoïsme étroit ; nous ne sommes pas, en un mot, des séparatistes comme certains de nos amis l'ont prétendu ; nous estimons au contraire que, si la Société romande n'existait pas, il faudrait s'empresse de la fonder.

Mais notre réclamation avait un but nettement déterminé. Nous voulions que la presse de la Société fût mise au service de ses membres, que des dispositions fussent prises pour faciliter l'étude et la défense des intérêts du corps auquel nous appartenons quelle que soit notre circonscription.

Fallait-il pour cela prédire la ruine de la Société à courte échéance ? Qu'on en juge par ce qui s'est passé depuis le congrès de Porrentruy où la revision des statuts a été votée en principe. Les Vaudois, bien loin de se retirer à l'écart, loin de chercher à imposer leurs théories, ont proposé de tenter encore une expérience avant de se prononcer sur la forme qu'à leur avis devait prendre la revision projetée. Cette expérience démontrera si la modification apportée au journal est suffisante, si elle répond aux besoins qui l'ont provoquée.

Trêve donc à ce débat, car nous avons lieu de croire que tout malentendu est dissipé. Le moment de l'action est venu. Conservons et respectons nos membres honoraires, mais surtout transformons nous en membres *actifs*. Que les publications de la Société portent l'empreinte de la vie et de l'activité qui existent certainement d'un confin à l'autre de notre *Romania* ! On comprend sans peine que des articles savants captivent et enchantent des érudits ; mais la foule des travailleurs dans le champ de l'école élémentaire, pour n'avoir pas des aspirations moins élevées, doit forcément ressentir avant tout le besoin *d'un échange constant et réciproque des idées* ; car, pas plus dans une sphère que dans une autre, on ne peut agir avec succès sans profiter d'abord de ses propres expériences. Or les nôtres sont trop nombreuses et surtout trop diverses pour qu'elles se traduisent naturellement et comme d'elles-mêmes en des résultats vraiment avantageux. Au contraire, l'incertitude dans l'isolement atteint sans retard l'instituteur primaire qui vit de sa vie propre ; la foule des points d'observation et le défaut de temps ne lui permettent ni de faire sur le même objet les recherches nécessaires, ni de conclure d'une manière sûre.

C'est ainsi que nombre de constatations demeurent fréquemment sans conséquences pratiques et sans profit pour ceux-mêmes qui les font.

Le but d'un journal comme l'*Educateur* doit être de recueillir ces données directement de ceux qui les possèdent. Voilà pourquoi les collaborateurs doivent être nombreux.

Questions utiles à poser, renseignements profitables à communiquer, n'y a-t-il pas là de quoi entretenir nos bonnes relations et préparer la solution de bien des problèmes.

Plus que jamais nous avons besoin de serrer les rangs pour sauvegarder nos droits et défendre nos positions attaquées. Ce n'est pas en s'isolant que l'instituteur assurera le triomphe de sa cause et qu'il déjouera les desseins hostiles dont il est encore trop souvent l'objet dans nos campagnes.

De son côté, si la Société romande tient à remplir un beau rôle en faveur de ce fonctionnaire et du pays tout entier, *elle unira de plus en plus la défense des intérêts du corps enseignant aux travaux pratiques ou spéculatifs concernant le perfectionnement de notre éducation publique.* E. T.

Ecole industrielle cantonale : classes préparatoires ; section professionnelle.

La conférence de notre Ecole industrielle cantonale vient d'adopter en principe, sur la proposition du directeur de cet établissement, un projet fort intéressant, dont la mise à exécution entraînera, si ce projet est admis par les autorités cantonales compétentes, d'importantes modifications dans l'organisation actuelle de l'Ecole industrielle.

Il s'agirait, d'un côté, de supprimer la VI^e et la V^e classe de la division inférieure ; de l'autre, d'adjoindre à la division supérieure une troisième section, la *section professionnelle*.

La question de supprimer les classes inférieures de l'Ecole industrielle n'est pas nouvelle ; mais jusqu'ici, à ma connaissance, elle n'avait jamais été posée officiellement.

Voici les motifs à l'appui du projet :

Le programme des VI^e et V^e classes, sauf un enseignement très élémentaire de l'allemand, est un pur programme d'école primaire. Les classes en question, fréquentées presque exclusivement par des élèves lausannois, font donc double emploi avec les classes primaires de Lausanne, pour autant que celles-ci sont organisées de manière à fournir à leurs élèves une préparation suffisante pour l'enseignement secondaire proprement dit, qui ne commence guère qu'avec la IV^e classe.

Tel est, paraît-il, le cas maintenant.

La commune de Lausanne, qui assure aux membres de son corps enseignant des traitements relativement élevés, tout en leur offrant de grands avantages indirects, entre autres pour l'éducation de leurs enfants, s'efforce d'attirer les instituteurs et institutrices les plus capables. D'autre part, chaque régent ou régente suit ses élèves de classe en classe jusque dans le degré supérieur : de sorte que chaque enfant fait, pour ainsi dire, son instruction complète avec le même maître. Donc, pas de temps perdu, chaque année, par le maître à faire connaissance avec une nouvelle classe, par les élèves à s'accoutumer à la méthode d'enseignement et à la discipline d'un nouvel instituteur. Enfin chaque régent ou régente n'a dans sa classe que des élèves à peu près du même développement, qu'il peut diriger simultanément : donc pas de perte de temps résultant de la co-existence, dans la même classe, de subdivisions correspondant aux différents degrés.

Grâce à ces circonstances, on estime que les écoles primaires de Lausanne peuvent fournir des élèves suffisamment développés pour être admis à l'Ecole industrielle sans avoir besoin de passer par des classes préparatoires spéciales.

Ces classes préparatoires ne sont, en somme, que des classes primaires,

mais payantes et, partant, uniquement accessibles aux enfants de parents quelque peu aisés. Il y a donc quelque chose de peu démocratique, dit-on, à parquer en deux camps des enfants qui reçoivent le même enseignement : d'un côté, le *vulgum pecus*, la masse des enfants du peuple, de l'autre, les privilégiés, dont les parents peuvent payer les frais des classes spéciales. Il sera assez tôt de faire des distinctions quand la nature de l'enseignement l'exigera.

La suppression des V^e et VI^e classes rapprocherait l'Ecole industrielle des conditions actuelles de la plupart des sections industrielles dans les collèges communaux. En effet, la VI^e classe n'existe qu'à Aigle, Château-d'OEx (où parfois elle n'a pas d'élèves) et Yverdon (où elle reçoit ses leçons avec la V^e et du même maître, et n'est que peu fréquentée) ; la V^e, en sus de ces trois mêmes endroits, existe à Aubonne, Montreux, Nyon, Orbe et Vevey, généralement peu fréquentée, sauf dans ce dernier endroit. Les sections industrielles communales n'existent guère, dans la règle, qu'à partir de la IV^e classe. Il serait donc plus facile qu'actuellement d'établir la corrélation complète des classes et des programmes entre les divers établissements.

La disparition des deux classes inférieures serait amplement compensée par la création, dans la division supérieure, d'une troisième section, la *section professionnelle*.

On sait quelle importance l'enseignement professionnel a prise de nos jours, quelle place il tient dans les préoccupations des hommes d'école et des législateurs. Divers journaux ont publié des détails intéressants sur l'organisation, en France, en Allemagne, en Angleterre, de cours ou d'écoles professionnelles destinées à la formation de bons chefs d'atelier, contre-maitres, etc., en leur donnant, à côté d'une culture générale assez étendue, un enseignement théorique et pratique des principaux métiers manuels et des industries usuelles.

Le directeur et la conférence de l'Ecole industrielle estiment le moment venu de faire aussi quelque chose chez nous dans ce domaine. Il va sans dire que les commencements seraient modestes et se restreindraient à la connaissance des métiers manuels les plus usuels ; mais l'établissement pourra être développé si l'essai réussit, et j'estime qu'il répond à un besoin réel. Combien de gens se plaignent que nombre d'ouvriers et même de maîtres d'état ne connaissent leur métier que d'une manière rudimentaire et sont incapables de produire un travail soigné !

Grâce à cette institution, l'Ecole industrielle rendra au pays des services de plus en plus pratiques. Reste à y attirer le plus possible de jeunes gens intelligents, mais peu fortunés. Ceci m'amènera à traiter dans un prochain numéro la réforme de notre enseignement secondaire, réforme devenue de plus en plus urgente.

Comme les projets de l'honorable M. F. Roux entraînent une modification au titre IV de la loi sur l'instruction supérieure du 12 mai 1869, ils doivent être soumis à l'examen, d'abord du Conseil d'Etat, puis du Grand Conseil. Les autorités communales de Lausanne auront de même à s'en occuper, en raison de la subvention annuelle que la commune fait à l'Ecole industrielle, et du fait que la suppression projetée forcera Lausanne à ouvrir une ou même deux classes primaires nouvelles. Il m'a paru utile de faire connaître ces projets, afin de provoquer la formation d'un courant d'opinion publique, qui, je le crois, leur sera favorable.

E. G.

Revision de la loi scolaire.

Nous avons reçu de M. L. B., instituteur à P..., une lettre approuvant pleinement les idées exprimées dans notre précédent numéro par notre correspondant H. P., et recommandant vivement de concentrer tous les efforts sur l'étude sérieuse des différents points indiqués par celui-ci.

Le manque de place nous empêche de publier *in extenso* cette lettre, qui n'est que la confirmation de celle que nous rappelons.

D'ailleurs cette discussion préliminaire n'a déjà que trop duré; le temps passe et aucun des principaux points de la loi qui nous occupe n'a encore fait l'objet d'une étude de fond, pouvant donner lieu à un échange d'idées capable de former l'opinion par des arguments solides. Mettons-nous donc courageusement à l'œuvre et que chacun s'efforce de contribuer à la réalisation des progrès que nous désirons tous, à savoir de mettre l'école populaire toujours plus à même de donner à nos enfants une préparation morale, physique et intellectuelle qui en fasse des citoyens éclairés, des hommes de caractère, utiles à leurs familles et à leur patrie. Tel est le but; quels sont les meilleurs moyens de l'atteindre, ou au moins de nous en rapprocher? Voilà le véritable objet de l'étude qui est proposée à nos méditations. L'expérience faite pendant les vingt dernières années nous permettra de signaler les déficiences de la loi actuelle, les points sur lesquels elle est insuffisante et d'indiquer les améliorations indispensables pour faire une nouvelle étape dans la voie du vrai progrès. Voilà le champ dans lequel doivent s'ouvrir nos débats si nous voulons qu'ils servent à la propagation de nos idées et au bien de notre cher pays. Nous engageons sérieusement nos collaborateurs à entrer résolument dans cette voie.

M. Colomb, instituteur à Aigle, nous écrit que la lettre du Comité cantonal publiée dans le numéro du 1^{er} courant, en réponse à son article du 15 février, relatif à la revision scolaire, pourrait laisser croire qu'il est opposé à l'amélioration des pensions de retraite des régents, ou même à l'examen de cette importance question par le corps enseignant.

M. Colomb ne voudrait pas qu'on pût lui attribuer des idées pareilles, et il nous prie de rappeler qu'il ne s'est nullement élevé contre la discussion des pensions de retraite, mais bien contre l'introduction dans le programme de nos travaux de ces mots : *le renvoi de l'instituteur à sa trentième année de service.*

Examens des écoles primaires.

Par circulaire du 1^{er} mars, les Commissions d'inspection des écoles ont été informées que le département de l'Instruction publique a fixé au 23 ou, à défaut, au 24 courant, la date des examens écrits pour toutes les écoles primaires du canton. Les pièces y relatives seront expédiées à temps aux Commissions d'inspection.

Celles-ci sont laissées libres de procéder, pour les épreuves orales, par la voie des examens collectifs ou par celle des examens individuels.

Les notes d'examen figureront seules aux tableaux destinés à cet effet; les moyennes du travail de l'année, ainsi que les notes résultant de l'examen, seront inscrites, comme précédemment, dans les carnets scolaires des élèves.

Les Commissions sont invitées à veiller à ce que, dans les écoles où il est encore fait, en vue de l'examen, des cahiers spéciaux, dits cahiers de visite, cette déplorable habitude disparaisse entièrement.

Les directions données précédemment au sujet de l'examen des diverses parties de la langue française sont maintenues, et le Département prie qu'il soit attaché une importance toujours plus grande au compte rendu qui suit la lecture; il estime que la grammaire et l'analyse ne doivent être considérées que comme des branches de second ordre.

Une grande importance, dit la circulaire, sera attachée au calcul mental.

Enfin, les Commissions d'école sont instamment priées de proscrire, dans les classes, l'emploi de cours manuscrits, de quelque nature qu'ils puissent être.

GENÈVE

Manuels et routine.

L'application de la nouvelle loi sur l'instruction publique va remettre en question l'emploi des manuels dans le canton de Genève; aussi, bien qu'on ait déjà beaucoup parlé et beaucoup écrit sur ce sujet, n'est-il peut-être pas hors de propos d'examiner encore une fois le profit qu'on pourrait tirer de leur introduction générale dans nos écoles.

Il y a plus de vingt ans, le mauvais usage qu'on en faisait a élevé contre les manuels un tollé formidable; ils se sont vus énergiquement bannis de toute classe se respectant, rejetés comme un danger par toutes les directions scolaires soucieuses de l'application d'une saine pédagogie. Et c'était avec raison. Aux grands maux, les grands remèdes! Il fallait couper le mal par la racine, frapper la routine en plein cœur, lui ôter le plus commode de ses moyens de subsistance, le plus doux de ses oreillers de paresse, et obliger l'instituteur le plus réfractaire à trouver une méthode plus rationnelle, plus intelligente.

Mais que nous sommes loin de ce temps! J'ose le dire, sans crainte d'être accusé de flatterie à l'adresse de notre corps enseignant primaire; combien nous sommes étrangers à cet ancien système, qui n'en était pas un, combien notre méthode diffère du manque absolu de méthode de cette époque passée? Eh! quoi? qui en douterait? On voudrait croire que les conseils excellents et persévérants de nos inspecteurs et directeurs, que notre continuelle pratique de l'enseignement, que nos réflexions — forcées, obligatoires, même pour celui qui voudrait rester indifférent au mouvement progressif qui se fait autour de lui, — que nos efforts de chaque instant, que nos essais variés, souvent inutiles, quelquefois couronnés de succès, que tout cela nous aurait laissés au point où nous étions il y a quelque trente ans! Ce serait vraiment désolant, ce serait à désespérer de l'intelligence et des moyens des éducateurs de la jeunesse. Mais non, nous sommes tellement persuadés du contraire que nous ne pouvons nous empêcher de sourire quand nous entendons des amis de l'avenir pédagogique de notre canton, bien intentionnés, sans doute, mais mal renseignés sur l'esprit qui dirige nos écoles primaires, s'écrier sur le ton d'un *eureka* triomphant: « C'est la routine! le mal est là! on fait toujours apprendre par cœur! il ne faut pas faire apprendre par cœur! » Renseignez-vous, messieurs, ne jugez pas superficiellement, et n'accusez pas sur

une supposition, toute une classe d'hommes dévoués, souvent beaucoup trop modestes, beaucoup trop disposés à se reconnaître loin de la perfection, pour se défendre, pour protester contre vos accusations. Et pourtant, répandre à tout propos le bruit que nos écoles sont dirigées par des maîtres routiniers, n'est pas fait pour leur assurer la considération dont elles ont absolument besoin pour remplir sainement leur tâche.

Et, maintenant ceci dit, entrons carrément au cœur de notre sujet et affirmons hardiment que le manuel, — n'étant plus un danger, — est désirable pour nos écoles ; disons plus, le manuel est utile, le manuel est indispensable à un bon enseignement ; c'est un instrument à la fois pratique et commode pour le maître qui s'en sert rationnellement, et surtout pour l'élève qui y trouve un moyen facile de répétition ; une mine contenant entre ses lignes, entre ses stratifications, le métal précieux que l'instituteur prodigue y a semé à pleines mains ; un cadre fixe de la leçon qui a été donnée, un guide, une source, où la mémoire retrouve en quelques mots précis, la phrase, le geste, l'expression du maître, la pointe d'esprit et de gaieté que celui-ci a su mettre à sa diction, l'anecdote dont il a émaillé son explication, le sourire reconfortant, reposant qui, en passant comme un souffle léger sur ces têtes inattentives, indifférentes ou lasses, a un instant rafraîchi la classe entière et redonné un nouveau ferment de courage.

J'essaierai de développer chacune de ces idées en examinant à leur tour les différents manuels et le profit qu'on en peut tirer, mais, auparavant, je veux signaler un point qui ne me paraît pas être, en général, pris en assez sérieuse considération, auquel on n'attache pas assez d'importance.

Le vocabulaire dont peut disposer l'enfant, — surtout celui de nos campagnes, qui, pour une large moitié, entend chez lui si peu de français, si peu de bon français, — le vocabulaire dont peut disposer l'enfant est fort pauvre. Les matériaux de fond lui manquant, il éprouvera la plus grande difficulté à construire sa phrase. Il ne peut l'inventer cette phrase : les mots qui doivent la composer et qui représentent ses idées sont fixes et conventionnels ; la langue doit s'apprendre, et la pensée ne peut être fixée, rivée, prête à agir qu'autant qu'elle aura été figurée par des mots. Or, où trouvera-t-on ces mots parfaitement adaptés à l'idée que l'enfant doit posséder, sinon dans un manuel traitant de la matière spéciale dont il doit s'occuper.

Je sais bien que l'on va se récrier ; « Routine ! » dira-t-on, je vois déjà bien des bras s'élever aux cieux en protestations indignées : « Vous faites donc apprendre par cœur ! » Mais non, je ne fais pas apprendre par cœur ; mais pourtant, pour dire qu'une chose est rouge, faut-il, oui ou non, que l'enfant connaisse le mot rouge ? Si je dis à l'enfant que le Rhin est un fleuve, je ne pense pas qu'il doive à jamais bannir cette phrase de sa mémoire et se garder de s'en servir comme d'un poison mortel pour son intelligence. Il me semble, au contraire, que la simplicité, la netteté, la clarté, sont des qualités essentielles à un bon enseignement, à un enseignement profitable, et je me méfie d'une leçon où l'on chasse trop de lièvres à la fois, — peut-être parce que j'en ai trop abusé et me suis trop souvent laissé aller au charme entraînant d'une digression : *Mea culpa !*

Pour en revenir à la géographie, un petit souvenir :

Mon ami G..., pédagogue fort distingué, assistait à une leçon de géographie, dans ma classe ; l'enfant, la baguette à la main, devant la carte, suivait le cours du Rhône : « Le Rhône, disait-il, parcourt le canton du

Vallais dans toute sa longueur... » G..., se retournant vers moi, avec un sourire malin : « Manuel X, page 17. » L'ami G... se trompait étrangement; je ne me sers d'aucun manuel, nos règlements nous le défendent; à peine si le temps me permet de faire écrire dans un cahier quelques courtes notes; mon système est celui de la lecture à la carte, c'est celui de tous mes collègues, il est loin d'être une nouveauté pour le canton de Genève, il était déjà en faveur il y a trente ans, alors que je fréquentais l'école comme élève. L'enfant donc ne récitait pas par cœur une phrase du manuel, qu'il n'avait jamais eu, il lisait sur la carte que le Rhône, etc.; après cela, peut-être bien qu'il m'avait entendu formuler une ou plusieurs fois cette malencontreuse vérité, et qu'il me répétait. Aurait-il mieux fait de me donner une phrase de son cru, aurait-elle été aussi nette, aussi juste? Aurais-tu préféré, ô mon ami G...! du trouble pour t'assurer que l'enfant était au clair, et du vague pour constater que mon enseignement est précis?

Demandons à l'enfant de varier autant que possible la forme de ses réponses, — ce qui ne sera pas toujours facile, même pour des personnes plus âgées, plus instruites, — mais ne concluons pas que la routine préside à un enseignement et que l'intelligence est négligée, parce que l'enfant aura répondu par une phrase parfaitement juste et correcte.

(A suivre.)

NEUCHÂTEL

La méthode phonétique de lecture devant la section pédagogique du district du Locle.

Les instituteurs du district du Locle étaient réunis en conférence, le samedi 5 février dernier, au nombre d'une vingtaine environ. Entre autres objets à l'ordre du jour figurait une discussion sur le sujet suivant :

« *Avantages — et, cas échéant, inconvénients — de la méthode phonétique de lecture; influence qu'elle paraît avoir exercée sur l'orthographe depuis son introduction générale dans les classes élémentaires du pays.* »

Afin d'empêcher que la discussion et les conclusions ne se ressentissent d'appréciations purement personnelles, toujours plus ou moins exclusives, chacun avait été invité à s'entourer au préalable de renseignements sérieux, recueillis auprès de collègues de son entourage, ou reposant sur des faits observés, soit chez ses élèves, soit même chez ses propres enfants.

Comme introduction à l'examen du sujet, la conférence entend avec intérêt un rapport sur la matière qui se prononce d'emblée dans un sens favorable à la méthode phonétique. Dans le cours de la discussion qui suit, aucune voix ne s'élève pour la condamner; par contre, chacun fait valoir les avantages qu'elle présente, comparée à celle dite par épellation, qui a l'honneur de compter encore un trop grand nombre d'adhérents, non-seulement parmi les mères de famille, étrangères à la méthode phonétique, ou les bonnes grand'mamans, plus ou moins dans leur rôle, lorsqu'elles demeurent affectionnées aux vieilles coutumes, mais même dans le corps enseignant.

Parmi les avantages incontestables que présente la méthode phonétique, la conférence signale et admet en première ligne la rapidité vraiment surprenante avec laquelle, par ce moyen, les enfants apprennent à lire cou-

ramment. En effet, parmi les instituteurs présents, il en est plus d'un qui, ayant tenu à expérimenter la méthode avec ses propres enfants, les a vus, au bout de trois mois, arriver à des résultats que l'épellation n'atteindrait pas même en une année. Voilà une économie de temps et de peines qui nous paraît suffisamment éloquente pour écarter bien des préventions, et qui même, selon nous, devrait couper court à toute hésitation.

Mais d'autres motifs devraient, ce nous semble, contribuer à lui conquérir tous les suffrages : ce sont les heureux résultats qu'elle aura — si l'on en surveille rigoureusement l'application — non-seulement pour la partie mécanique de la lecture, objectif à lui seul déjà très important, mais encore au point de vue de la pureté et de l'élégance de la prononciation.

Qui ne sait, en effet, combien nous avons à lutter dans nos classes contre la détestable manière dont les enfants prononcent entre autres les *e* ouverts et fermés, donnant à ceux-ci le son de ceux-là, et vice-versa... Habitude déplorable qui imprime à la conversation, aux exercices de lecture et d'élocution un cachet de vulgarité, souvent capable de résister aux efforts les plus opiniâtres. Or, la méthode phonétique, exigeant de la part de l'élève, — et dès la première leçon, — une articulation normale des différentes sortes d'*e*, sans parler des autres voyelles, habituera sans peine l'enfant à se conformer aux règles qui régissent cette partie importante de la lecture et du langage parlé.

Restait pour la réunion à examiner le soi-disant revers de la médaille, qui, suivant certaines personnes, se traduirait plus tard par un déficit notable dans l'orthographe. Ici encore, partageant le sentiment unanime qui s'est fait jour dans la conférence du Locle, nous mettons complètement en doute le sérieux de ce reproche. Tout d'abord, chacun le sait, l'orthographe s'assimile autant et aussi sûrement par la vue que par l'ouïe; cependant, et c'est ce qu'il importe surtout de répéter, Régimbeau, dont le syllabaire est en usage dans nos classes de par la sage volonté du *Programme général*, recommande lui-même de faire de nombreux exercices d'épellation, lorsque les enfants savent lire. Si cette recommandation est consciencieusement suivie, l'orthographe regagnera très facilement le terrain qu'elle pourrait avoir perdu.

On ne saurait donc le mettre en doute, la méthode phonétique de lecture est éminemment rationnelle, et si son application générale avait pour heureuse conséquence de hâter le moment désiré, où une sage et prudente réforme s'opèrera dans le domaine de notre orthographe, si souvent capricieuse, personne, à coup sûr, ne s'en plaindrait. En tout cas, la conférence du Locle, unanime, pense qu'il est anormal de sacrifier la première à la seconde, si tant est qu'il y ait sacrifice à faire; aussi a-t-elle jugé opportun de voter cette conclusion finale, dans un moment où, paraît-il, la méthode risque de sombrer, dans certains collèges, sous l'influence de préventions injustifiables : « *Les instituteurs du district du Locle préconisent énergiquement l'emploi de la méthode phonétique de lecture, et contribueront par tous les moyens possibles à sa vulgarisation.* »

A. FALLET.

Ponts-Martel, 12 février 1887.

JURA BERNOIS

Au Grand Conseil. — Nouvelle loi scolaire. — Université. — Ecole normale de Delémont. — Examens d'instituteurs. — Gratuité des fournitures scolaires.

Lors de la discussion du rapport de la direction de l'Instruction publi-

que au Grand Conseil de notre canton, M. Bühlmann, avocat, a critiqué les résultats de nos écoles qui ne sont pas en rapport avec les sacrifices faits par l'Etat et les communes en faveur de l'enseignement. Le rejet de la loi sur les pensions de retraite, peut être, selon lui, attribué au fait que l'école et l'instituteur ne jouissent pas de la faveur populaire. L'orateur saluerait avec joie une répression plus sévère des absences, l'introduction obligatoire de l'école de perfectionnement, et la revision de la loi scolaire.

M. le docteur Gobat, directeur de l'Instruction publique, répond que le projet de loi scolaire qu'il soumettra au Conseil d'Etat tiendra compte des vœux de M. Bühlmann. Ce projet de loi est actuellement discuté par les organes politiques ; il cherche à faire disparaître la plupart des griefs formulés contre la loi actuelle. L'école de perfectionnement devient obligatoire ; le gouvernement est chargé d'accorder une pension de retraite aux maîtres et aux maîtresses qui ne peuvent plus suffire aux exigences du service, le nombre des inspecteurs est diminué, ceux-ci sont remplacés dans certaines de leurs attributions par les préfets ; la scolarité dure huit années ; les vacances sont diminuées ; les heures d'absence sont punies de 10 centimes d'amende chacune, etc.

M. Burkhardt, ayant proposé une revision de l'art. 55 de la loi scolaire, article fixant à 24,000 fr. le crédit destiné à payer les pensions de retraite des maîtres d'école, M. Scheurer, directeur des finances a répondu que le gouvernement fournirait sur cette question un rapport et des propositions dans la prochaine session du Grand Conseil.

L'université, fréquentée actuellement par 661 étudiants, a été également prise à partie par M. Scheurer, à propos de quelque crédit qui aurait été dépassé par les professeurs, mais elle a été vigoureusement défendue par M. le Dr Gobat.

M. Robert Schaffter, directeur de l'Ecole normale de Delémont, a demandé sa retraite pour motifs de santé. M. Schaffter, qui pendant de nombreuses années a fait partie du Comité central de la Société romande, avait débuté dans l'enseignement à Belprahon, près de Moutier-Grandval. Après avoir enseigné pendant dix ans à Orvin, il passa à l'Ecole secondaire de St-Imier et ensuite au progymnase de Neuveville. En 1874, il fut appelé à l'inspection des écoles du XI^{me} arrondissement ; en 1882, il fut nommé directeur de l'Ecole normale de Delémont. Il a été remplacé par M. Henri Duvoisin, de Neuchâtel, directeur du progymnase de Delémont, qui, après avoir fait d'excellentes études à l'école normale de Grandchamp, dirigée par M. J. Paroz, a enseigné longtemps à Genève.

Les examens en obtention du diplôme d'instituteurs et d'institutrices ont eu lieu dans les derniers jours de février et se continueront en mars ; ils se composent de deux séries d'épreuves, les unes écrites et les autres orales.

Les autorités communales de Cerlier (Erlach), fournissent gratuitement aux élèves des écoles primaires et secondaires toutes les fournitures scolaires.

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

Chants populaires de la Suisse romande.

F. Payot, libraire-éditeur, 1887.

Encore un recueil de chants ! Comme si l'on n'en avait pas assez dans la Suisse romande : recueils pour chœurs d'hommes, pour chœurs mixtes et pour voix égales ! Puis chaque canton a aussi en propre sa littérature

musicale, ce dont nous sommes très heureux ; avec tout cela l'*Educateur* encouragerait encore une publication nouvelle, au risque d'embarrasser toujours davantage le choix des personnes s'occupant de musique !

Et pourquoi pas ? puisque l'*Educateur* a justement pour mission de faire connaître ce qui est vrai, beau et bon.

Le petit volume qui vient de paraître mérite d'être chaudement recommandé pour plusieurs raisons. D'abord, il est écrit pour voix mixtes et sera le bienvenu dans les familles où l'on aime encore à chanter ensemble les vieux chants d'autrefois. Puis, le choix des morceaux lui-même ne laisse rien à désirer : toutes les compositions qui avaient un cachet vraiment populaire, alors qu'elles n'existaient qu'à une, deux ou trois voix, ont trouvé place dans ce recueil, mais arrangées pour quatre voix, soprano, alto, ténor et basse, avec ténor souvent facultatif.

Un des mérites de cette publication, c'est sa grande simplicité qui lui permettra d'être utile à tous, surtout à messieurs les instituteurs qui sont appelés à diriger une société de chant, car ils trouveront là un puissant auxiliaire. Mais qu'ils n'y cherchent pas des arrangements artistiques, ils en ont été soigneusement écartés pour le plus grand bien du chant lui-même.

La partie musicale a été l'objet de soins tout particuliers ; on rencontrera rarement des arrangements aussi faciles, aussi propres au chant populaire. Rappeler que la plupart de ces morceaux ont été arrangés par MM. Munziger et Bovet, de Neuchâtel, c'est dire que rien n'a été négligé pour que le titre de ce charmant recueil soit réellement mérité.

Qu'ajouter de plus, quand tout est réuni pour faire vibrer en nous la fibre patriotique, car poètes et artistes se sont donné la main pour chanter Dieu, la Patrie, la Nature.

Il est impossible cependant de passer sous silence l'exécution typographique, qui est bien ce qu'on possède de mieux sous ce rapport et peut rivaliser avec les fameuses éditions Peters et Litolf.

Par-ci, par-là, on a mis deux ou trois strophes sous la musique : pourquoi ne l'a-t-on pas fait partout ? c'eût été bien plus pratique. Signaler ce défaut, c'est être sûr qu'il disparaîtra dans une autre édition. C'est la seule critique sérieuse qu'on puisse présenter.

Va donc, charmant recueil, trésor de la famille, va égayer maints foyers ; va répandre ton influence salubre partout où tu pourras ; va raviver les souvenirs d'enfance de bon nombre de vieillards, qui se croiront encore jeunes en répétant tes vieilles mélodies.

Un ami du chant populaire,
A. L.

*H. Wettstein's Schul-Atlas in 32 Blättern, bearbeitet von J. Randegger,
III^e Auflage, Zurich, 1886.*

La réputation de l'Atlas qui vient de paraître en troisième édition n'est plus à faire : des pédagogues expérimentés dans l'enseignement de la géographie ont depuis longtemps émis à son sujet les jugements les plus positifs, et le seul nom de l'auteur serait lui-même une garantie suffisante de la valeur de l'ouvrage. Cependant, j'avoue que, malgré tous les éloges dont elle avait été l'objet, l'édition de 1883 m'avait quelque peu déçu : le choix des cartes était des plus judicieux, c'est vrai, mais leur exécution laissait parfois à désirer. Aujourd'hui, il n'y a plus de raisons pour revenir sur ces défauts et je puis, sans réserve, payer un large tribut d'admi-

ration à ce chef-d'œuvre de l'éminent directeur du séminaire de Küssnacht.

La totalité des cartes de cette troisième édition a été révisée ; quelques-unes sont entièrement nouvelles et des plus propres à captiver l'intérêt des écoliers. La feuille IV, par exemple, nous donne en quatre cartes la distribution des végétaux et des principaux groupes zoologiques, puis des races humaines et des religions ; la feuille XXIX se rapporte aux colonisations des peuples européens, et offre un aperçu tout à fait clair de la part qu'ont prise à la conquête de la terre les différents groupes de la race blanche ; pour finir, signalons encore la feuille XXX, nouvelle aussi, qui est une carte hypsométrique très réussie de l'Atlantique, avec les principales routes commerciales. Autant de cartes nouvelles, autant de lacunes comblées.

D'heureuses modifications ont aussi été apportées aux feuilles de l'ancienne édition : citons la division des villes en quatre catégories, d'après le nombre des habitants, introduite dans la petite carte des densités de la population en Suisse. La carte de la Suisse, autrefois d'un gris assez peu propre à faire ressortir la plastique du sol, porte maintenant quatre teintes, correspondant à autant de niveaux différents. L'exécution technique ne laisse que très peu, pour ne pas dire rien, à désirer, et chacun se plaira à reconnaître que, cette fois, M. Randegger n'est pas resté au-dessous de la renommée qu'il s'est acquise comme artiste cartographe.

Le prix de l'Atlas (fr. 2,20) est des plus modiques, si l'on songe au contenu. C'est pour moi une raison de plus de regretter que quelques mots allemands, — le titre général et ceux des cartes, — paraissent être un obstacle insurmontable à l'introduction de ce beau produit de la littérature scolaire zuricoise dans nos écoles romandes. Tel qu'il est, il remplacerait, par exemple, avantageusement dans nos collèges et écoles supérieures l'*Atlas général* de Perthes, édité spécialement pour les écoles de la France, et qui ne tient aucun compte de nos besoins en fait de géographie nationale.

Il serait en particulier à désirer que les élèves des Ecoles normales apprissent à connaître l'Atlas de Wettstein. Je suis convaincu que leur donner l'occasion d'en apprécier les mérites serait faire un grand pas vers la réalisation d'un vœu déjà tant de fois exprimé et toujours resté platonique : la publication d'une édition française. Cette publication n'offrirait du reste aucune difficulté, si nos gouvernements voulaient y prêter leur concours.

H. PITTIER.

Premiers exercices de lecture et de récitation, 8^e édition, par Jeanneret, chez Mignot, Lausanne, 1887. *Ordre inférieur* pour les enfants de 6 à 7 ans.

Ce joli volume illustré de 152 pages contient un alphabet, des éléments gradués de lecture et des lectures courantes en prose, avec des poésies enfantines. Les autorités scolaires et les hommes compétents sont d'accord pour recommander cet ouvrage bien conçu où la gradation est observée et dont l'impression ne laisse rien à désirer. Ce livre a encore cet avantage de se prêter à la méthode d'épellation, comme à la méthode phonétique à laquelle l'auteur, bien connu par ses écrits pédagogiques, donne la préférence.

A. D.

Il vient de paraître à Berne, publié et édité par J. Gerber, *chancelier de la direction de l'Instruction publique*, un catalogue de tous les maîtres et maîtresses enseignant dans le canton de Berne, ainsi que des plans d'études et autres renseignements scolaires qui peuvent intéresser les pédagogues. Ce travail, très consciencieux, est sans doute appelé à rendre de bons services à nos amis du Jura-Bernois et, du reste, à tous ceux qui ont des rapports fréquents avec le corps enseignant du canton de Berne. L. B.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Degré inférieur.

Exercices de langage, de composition et d'orthographe.

N° 1.

Où se trouvent : la tuile, — le tonneau, — la cloche, — la vache, — le foin, — la chaise, — le bois, — le livre, — le lapin, — le blé, — la dent, — le foyer, — le sanglier, etc ?

Réponses : *La tuile est sur le toit. — Le tonneau est dans la cave, etc.*

Même exercice à faire au pluriel, pour apprendre les deux formes *est*, — *sont*.

N° 2.

Exercice pour préparer l'enfant à l'usage de la négation dans la conjugaison des verbes :

Le miel est-il amer ? — La vache parle-t-elle ? — La lune donne-t-elle de la chaleur ? — Voit-on clair la nuit ? — Le hibou et la chauve-souris volent-ils de jour ? — Le ramoneur est-il blanc ? — Le meunier est-il noir ? — L'écolier paresseux aime-t-il le travail ? — La pie a-t-elle une belle voix ? chante-t-elle bien ? etc.

Exiger des réponses pareilles à celles-ci : *Le miel n'est pas amer, il est doux. — La vache ne parle pas, elle beugle.*

Faire ensuite conjuguer négativement au présent (de l'indicatif), au passé (indéfini) et au futur, les verbes employés dans l'exercice.

DICTÉES

N° 1.

(7 à 8 ans.)

Papa fume sa pipe. Maman coud et raccommode les habits. Ma sœur est triste, son cahier et ses livres sont sales. La rose est une belle fleur. Un enfant travailleur est aimé de ses parents. La rosée mouille l'herbe. La fleur parfume l'air.

Tourner au pluriel.

N° 2.

(8 à 9 ans.)

Quand l'élève aura fait le devoir n° 1 et qu'il aura appris les noms qu'il contient, faire la dictée suivante :

Les tuiles rouges sont sur le toit. On sonne les cloches le dimanche.

Les vaches donnent de bon lait. Elles mangent le foin dans l'étable. Nous avons plusieurs chaises dans notre chambre. Les lapins sautent dans les garennes. Mes petites sœurs ont perdu leurs livres neufs. Les grains de blé produisent la farine dont on fait le bon pain que nous aimons tant. Les foyers sont dans les cuisines. Papa a tué des sangliers dans la forêt.

Tourner au singulier.

Degré moyen.

La construction d'une maison au Japon.

Il y a de par le monde des gens qui commencent une *bâtisse* par les *fondements* : au Japon, c'est le contraire. On construit d'abord le toit par terre ; on le garnit de petites tuiles de bois de deux doigts de large, minces comme une feuille de papier ; puis on l'élève et on le supporte au moyen de quatre poutres : en un rien de temps, le *paravent multiple* qui sert de mur est glissé dans de doubles *rainures*, et voilà une maison charmante, *régulière à l'excès* jusque dans ses moindres détails, élevé sans un seul clou. Le peuple japonais travaille merveilleusement le bois, et c'est un plaisir que de voir ce toit léger, mais solide, supporté par des *parois à coulisses*, minces *châssis* en baguettes de sapin, sur le *treillis* desquels est appliqué un papier cotonneux et *transparent*.

(*Le comte de Beauvoir : Voyage autour du monde.*)

Degré supérieur.

Une île sacrée au Japon.

C'est une immense roche *volcanique* qui semble sortie du sein des flots comme un champignon. Pour l'*escalader*, il n'y a pas de chemins, mais seulement des escaliers. Du sommet de ce pain de sucre sacré, la vue était splendide ; mais tout en bas, là où les vagues venaient se briser avec fracas contre les *écueils* couverts d'écume, un nouveau spectacle nous attendait. Là, en effet, s'ouvrait une grotte de trois cents mètres de profondeur qui s'enfonce jusqu'au centre de l'île ; nous y pénétrâmes éclairés par des torches : la mer *déferle* à l'entrée, de sorte que chaque grande vague semble une porte aquatique qui vient nous enfermer. Nous avons trouvé au fond de cette grotte un autel brillamment éclairé et orné d'un millier d'*ex-voto*. Toute une troupe de jeunes filles, en vraie toilette d'*opéra*, avec des robes écarlate et azur, étaient venues y faire leur pèlerinage.

Le même.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur.

1. Une table d'école a 7 élèves ; le 1^{er} a obtenu à l'examen 35 succès, le 2^e 34 et chacun des autres élèves 2 succès de moins que le précédent. Combien chaque élève a-t-il obtenu de succès ? Combien les 7 élèves en ont-ils obtenu en tout ?

2. Si chaque élève avait autant de succès que le premier, combien les 7 élèves en auraient-ils en tout ?

3. Combien les 7 élèves auraient-ils de succès si chacun en avait autant que le 2^e élève ? le 3^e ? etc.

4. La Commission d'école accorde comme prix 4 centimes par succès aux élèves qui ont 30 succès ou plus et 3 centimes par succès aux élèves qui ont moins de 30 succès. Combien chaque élève recevra-t-il de centimes ?

5. Combien les 7 élèves recevront-ils en tout ?

6. La Commission avait à distribuer 975 centimes ; combien lui restera-t-il après avoir remis à chaque élève ce qui lui revient ?

7. Si la Commission répartit également aux 7 élèves ce qui lui reste, combien chacun recevra-t-il encore ?

8. Combien chaque élève aura-t-il reçu en tout ?

9. Combien manquerait-il au 1^{er} pour avoir 200 centimes ? au 2^{me} ? au 3^{me} ? etc.

Voir dans l'*Educateur* du 15 février dernier les observations qui accompagnent les problèmes de ce degré. L. G.

COMPTABILITÉ

Cet exercice de comptabilité peut s'écrire sur deux pages en regard, la dictée au verso et le compte au recto. L'exemple étant trop long pour figurer dans une page, la fin du compte, depuis le mot report, commencera une nouvelle page.

Compte de caisse de M. X. pour la première quinzaine de décembre 188..

Décembre 1. En caisse fr. 384,70.

Acheté 4 stères de hêtre à 17 fr. le stère ; — bonne main au charretier, 1 fr. ; — payé aux coupeurs, 14 fr.

» 2. Acheté m. 1,4 de drap à fr. 15,80 le mètre.

Acheté kg. 4,8 viande à fr. 1,70 le kg.

» 3. Reçu de M. Bouvier 200 fr.

Payé le lait de novembre : l. 2,5 par jour à fr. 0,16 le litre.

» 4. Payé 3 mois de contribution à la Société de secours mutuels, à 1 fr. par mois.

Remis pour le ménage fr. 15,80.

» 5. Payé 85 kg. de pain à fr. 0,38 le kg.

» 6. Acheté de M. Clerc, à Pully, 184 l. de vin à fr. 0,72 le litre. Payé l'écolage de mon fils, fr. 12,50.

» 7. Acheté une paire de souliers, 17 fr.

Acheté 12 doubles décalitres de pommes de terre à fr. 0,80 l'un.

» 8. Dépenses personnelles, fr. 4,60.

Acheté un pain de sucre pesant kg. 9,45 à fr. 0,95 le kg.

- » 10. Acheté 13 kg. café à fr. 2,15 le kg.
Reçu le montant d'une note de fr. 76,80.
-
- » 11. Acheté 875 grammes de laine à fr. 4,50 le demi-kilo.
» 12. Acheté kg. 4,5 cacao à fr. 2,90 le kg.
Acheté kg. 12,5 de beurre à fr. 2,65 le kg.
» 13. Remis pour le ménage 15 fr.
Reçu ce jour 300 fr.
» 14. Reçu la $\frac{1}{2}$ de ma récolte de vin qui s'est élevée au total à
3815 litres, à 43 $\frac{1}{2}$ c. le litre.
» 15. Payé à la tailleurse fr. 4,80.
Versé à la Banque cantonale à mon compte-courant 1000 fr.
-

C A I S S E D O I T A V O I R

188			Fr.	C.	Fr.	C.
Décembre	1	En caisse à ce jour	384	70		
»	»	4 stères de hêtre			68	—
»	»	Payé aux coupeurs et au charretier . .			15	—
»	2	M. 1,4 de drap, à fr. 15,80 le m. . . .			22	12
»	»	Kg. 4,8 de viande, à fr. 1,70 le kg. . .			8	16
»	3	75 l. de lait, à fr. 0,16 le litre			12	—
»	»	Reçu de M. Bouvier	200	—		
»	4	Contribution aux « Secours mutuels » .			3	—
»	»	Dépenses pour le ménage			15	80
»	5	85 kg. de pain, à fr. 0,38 le kg. . . .			32	30
»	6	184 litres de vin, à fr. 0,72 le litre . .			132	48
»	»	Ecolage de mon fils			12	50
»	7	1 paire de souliers.			17	—
»	»	12 doubles décalitres de pommes de terre, à fr. 0,80 le double décal . .			9	60
»	8	Dépenses personnelles			4	60
»	»	Kg. 9,45 de sucre, à fr. 0,95 le kg. . .			8	97
»	10	13 kg. de café, à fr. 2,15 le kg. . . .			27	95
»	»	Reçu le montant d'une note	76	80		
			<u>661</u>	<u>50</u>	<u>389</u>	<u>48</u>
		Report.	<u>661</u>	<u>50</u>	<u>389</u>	<u>48</u>
»	11	875 g. de laine, à fr. 4,50 le demi-kilo.			7	88
»	12	kg. 4,5 de cacao, à fr. 2,90 le kg. . . .			13	05
»	»	kg. 12,5 de beurre, à fr. 2,65 le kg. . .			33	13
»	13	Dépenses pour le ménage			15	—
»	»	Reçu ce jour.	300	—		
»	14	» la moitié de ma récolte de vin . .	829	76		
»	15	Payé à la tailleurse.			4	80
»	»	Versé à mon compte-courant.			1000	—
		Solde en caisse.			327	92
			<u>1791</u>	<u>26</u>	<u>1791</u>	<u>26</u>
»	16	En caisse à ce jour	327	92		